

MOTION

Auteur CVPO, par Aron PFAMMATTER
Objet Suppression des taxes minimales!
Date 13/11/2020
Numéro 2020.11.375

Des taxes minimales, souvent inférieures à 20 francs, sont prélevées pour de nombreux services (de chancellerie) étatiques. La facturation (ainsi que d'éventuels rappels et poursuites) de telles taxes minimales, services de chancellerie et droits de timbre engendre une charge administrative excessive, et les coûts dépassent souvent ce qu'on en retire. Cela coûterait proportionnellement peu au canton de renoncer à ces taxes minimales. En revanche, dans le contexte de la crise du coronavirus, ce serait un signe fort et concret pour la population et pour les personnes à faible revenu.

La commune de Brislach (BL) l'a fait en supprimant de nombreuses petites taxes, et même la taxe de 70 francs pour une nouvelle carte d'identité.

Sur la base de cette motion, le Parlement pourra définir précisément quelles taxes seront supprimées (pour quel montant en francs).

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter les adaptations nécessaires des bases légales afin de supprimer diverses taxes minimales.